

CONSTRUIRE AU SEIN DU PERIMETRE D'UN PPRT OU DANS UN ENVIRONNEMENT COMPORTANT DES RISQUES INDUSTRIELS

Formateur : Aurélie WYZGOLIK – Maikel LOPEZ

Suite à l'accident d'AZZ, la loi "Risques" n°2003-699 du 30 juillet 2003 prévoit qu'une démarche de maîtrise de l'urbanisation aux abords des installations industrielles Seveso à haut risque (AS) soit menée à travers l'application des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Ces PPRT viennent contraindre le PLU (Plan Local d'Urbanisme) applicable à la zone géographique, et délimitent un périmètre d'exposition à l'intérieur duquel différentes zones peuvent être réglementées selon les risques encourus (ondes de pression, sollicitations thermiques, dispersion de gaz toxique pour l'essentiel). Des aménagements ou des projets de construction peuvent notamment y être interdits ou subordonnés au respect de prescriptions particulières. Il s'agira d'apporter aux stagiaires les clés leur permettant d'orienter son projet de construction/rénovation en fonction des contraintes techniques et économiques imposées par le respect des prescriptions et des obligations juridiques qui lui incombent.

1. OBJECTIFS

- Savoir se procurer et lire les informations relatives aux risques encourus sur le secteur concerné et les prescriptions associées
- Apporter une vision globale des objectifs de performance à atteindre vis à vis de différents risques impactant
- Apprendre à identifier les dispositions génériques (constructives, organisationnelles,...) qu'il est possible de mettre en oeuvre pour respecter les prescriptions qui nécessitent des études spécifiques
- Découvrir quelles sont les études techniques possibles/nécessaires en fonction des risques susceptibles d'impacter l'ouvrage.

2. PUBLIC CONCERNE

Tous les acteurs de la construction : architectes, maître d'œuvre (MOE), bureaux d'étude, collectivités locales, élus, gestionnaires de site, maîtres d'ouvrage (MOA).

3. PROGRAMME

- Présentation du contexte réglementaire des PPRT
- Identification des risques encourus par le bâtiment (phénomènes dangereux, cartographies et règlement)
- Prescriptions et objectifs de performance
- Mise en oeuvre des mesures sur un bâtiment : les solutions génériques/particulières nécessitant une étude spécifique.

4. PRE REQUIS

Expérience bâtiment
Niveau Bac.

5. MODALITES

Durée	0.5 jour
Sessions	En visio conférence
Prix hors taxes par personne	400 €uros
Attestation de présence	Remise à l'issue du stage
Evaluation des connaissances acquises via un questionnaire en ligne en fin de session	